

"LE NORD"

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnement payable d'avance
CANADA et États-Unis: Un an \$1.00
FRANCE..... Un an \$1.50
W. DESJARDINS,
Administrateur.

LE NORD

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et 5 cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à longs termes.

EMPARONS-NOUS DU SOL

La COMPAGNIE d'IMPRIMERIE }
DU NORD }

ST-JEROME, 27 MAI 1886.

} G. A NANTEL
Rédacteur }

L'Assemblée Légis.

ST-JEROME

JEUDI 27 MAI 1886

Courrier de la Semaine

Mgr Grandin poursuit toujours sa course apostolique à travers la province. On sait qu'il est à implorer des secours pour ses malheureuses missions dévastées par l'insurrection du Nord-Ouest.

Il était, il y a dimanche huit jours, à St-Rose, où il a reçu \$130,00 de la paroisse; à Ste-Thérèse, la charité des fidèles lui avait fait don de \$145,00.

Dimanche dernier, il était à Québec où il collecta \$200,00, d'après le *Canadien*.

Le même journal résume l'allocation prononcée par Sa Grandeur en cette circonstance, nous en détachons les traits suivants :

"Sa Grandeur parla ensuite de l'Insurrection. Dès le mois de juin, en 1884, on a commencé à éloigner les métis des missionnaires; on leur conseillait de ne plus accorder au prêtre cette confiance qui avait été jusque là illimitée. De jour en jour les esprits s'échauffèrent. Si les missionnaires leur disaient de rester calmes, que c'était se rendre coupable d'un péché que de se révolter contre un gouvernement établi qui ne fait rien pour froisser les consciences, ils répondaient, comme les meneurs leur avaient enseigné, que nous ne devions pas nous mêler de politique. La révolte éclate: les églises sont incendiées; les vases sacrés sont profanés et l'on foule aux pieds la sainte eucharistie. Les prêtres et les sœurs sont emprisonnés, les pères Fafard et Marchand tombent sous les balles des assassins en donnant l'absolution à d'autres victimes. Leur sang rougit la plaine et ils meurent martyrs.

Les travaux accomplis par les missionnaires au prix de tant de sacrifice et de dévouement se trouvent d'un coup détruits. La désolation est à Batoche, au lac de la Grenouille, à St-Laurent et au lac au Canard. Les pères de familles sont morts, ou dans les fers, et les femmes et les enfants sont à la voirie, couverts de haillons. Les métis ont été trompés, et ils pleurent maintenant leurs égarements."

Ces réflexions de l'illustre prélat se passent de commentaires et font voir ce qu'il faut penser du grand héros Riel, de ses admirateurs et de son frère Mercier.

Il est rumeur, dit le *Star*, que l'hon J. Pope se retirerait du ministère pour cause de santé, et serait remplacé par M. C. C. Colby, M. P. On ajoute que l'hon. M. Chapleau deviendrait ministre des chemins de fer.

Sir A. P. Caron, ministre de la milice, le jour de la Confédération, sera présent à la pose de la pierre augulaire de la nouvelle école militaire, à London, Ontario.

La *Presse* blâme sévèrement M. M. Baubien et autres nationaux d'avoir voté pour le gouvernement sur l'affaire Riel.

La *Presse* est conséquente avec elle-même. Ce sont MM. Baubien et autres qui ne le sont pas et qui ont trouvé prudent de rentrer dans le giron conservateur.

M. Baubien surtout sait qu'il a bien des courbettes à faire avant de se concilier ses amis irrités par la conduite qu'il tient depuis quatre ans.

Des journaux prétendent que la discussion Riel a coûté \$15,000 à la Province. C'est un véritable scandale à la charge de ceux qui veulent absolument que nous nous mêlions de ce qui ne nous regarde pas.

Samedi, un quidam fort embêté fut un jeune castor encore naïf, en apprenant le vote de son protecteur M. Louis Baubien: "comment, disait-il de sa voix glapissante, Baubien pendard! Il va en avoir un article qui s'appelle: J'aurais \$100,00 de lui, demain, si je voulais, mais non, je suis plus patriote que cela et il va se rappeler de moi."

Plaignons le triste sort du grand castor dévoré à belles dents par cet intéressant petit rongeur.

Mais \$100,00! Voyons, le petit se vantait.

L'*Impartial* de Longueuil demande la sécession de la province de Québec et son émancipation politique, pour lui permettre de se jeter dans les bras des États-Unis. Tout cela à propos du frère Riel. C'est un peu fort, et nous aimerions à savoir quand ces chers nationaux vont cesser de se rendre ridicules tout en cherchant à égarer nos braves populations. La comédie devrait prendre fin, elle a déjà trop duré.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique invite les députés aux communes à faire gratuitement le voyage d'Ottawa à Vancouver, c'est-à-dire de traverser le Continent. —3 mille milles de parcours.—Cela prendra 90 heures pour un voyage qui demandait naguère des mois en canot ou à dos de cheval.

L'hon. M. Robertson, le trésorier provincial de Québec, a été toute

sa vie un partisan sincère de la tempérance.

Voici, comme tant d'autres, l'opinion qu'il a du *Scott act*.

"Quant à moi, je n'ai aucune objection à ce que la loi Scott soit adoptée, pourvu que l'on prenne des mesures pour la faire observer; mais je crois qu'en plusieurs endroits il se vend autant de boissons qu'autrefois et, malheureusement, les fonctionnaires préposées à cette fin ne peuvent mettre en vigueur la loi concernant la vente illicite des liqueurs spiritueuses et, tandis que la loi *Stott* diminue nos revenus, le mal qu'elle voulait faire disparaître me semble pire que jamais."

M. L. O. David a convoqué sur le champ de mars, à Montréal, une assemblée des électeurs de la Ville et environs au sujet des événements lugubres du Nord Ouest.

Les orateurs les mieux doués du parti libéral vont décrocher leurs lyres:—Messieurs Laurier, David, Mercier, Langelier, et Gagnon seront les premiers à porter la parole.

Le premier obus de la campagne électorale préparatoire aux élections générales sera pointé du champ de mars sur le gouvernement fédéral, en atteignant le gouvernement Ross par ricochet.

Le *Courrier du Soir*, de Paris, écrit gracieusement dessous:

"La bonne graine française, semée par les cadets de famille du XVIIIe siècle au Canada s'accroît et prospère, depuis quelques années, de façon à jeter dans des perplexités inouïes les anglo-saxons qui, malgré leur réputation de race prolifique, ne peuvent lutter, paraît-il, avec les Franco-Canadiens.

"En effet, s'il est prouvé que la race française, transportée sous certains climats, s'y développe et s'y fortifie, rien ne sera plus utile pour son progrès dans la mère patrie, que d'avoir au loin des possessions où, comme un végétal transplanté dans les sols favorables et vierges, la famille française, poussera des rameaux plus vigoureux que sur la vieille terre d'Europe.

"L'échange, la continuité des relations entre les colonies et la mère-patrie profiteront au progrès de la race, même en France, et l'on pourra ainsi avoir le spectacle nouveau d'un peuple qui répare ses forces et maintient ses énergies premières sans se croiser avec d'autres.

Les libéraux de Montréal vont organiser une grande démonstration en l'honneur de leur chef éminent, l'hon. M. Blake.

Nos lecteurs entendent souvent parler du dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay.

Ce n'est pas étonnant, parce que cette gigantesque publication a coûté 15 ans d'un travail opiniâtre.

Il faut bien réaliser le fait que chaque famille peut y retracer sa généalogie jusqu'à l'arrivée en Canada de son ancêtre.

On y trouve le premier arrivé de chaque famille, son mariage, le lieu où il alla se fixer, et sa descendance jusqu'à nos jours.

Messrs Sénécal de Montréal en ont le dépôt.

PLANTAGENET, 24 MAI.—Le Dr Marcil de St Eustache est ici aujourd'hui, et on parle beaucoup d'une opération dite de l'*ovariotomie*, qu'il vient de faire avec succès sur le corps de madame J. B. Hamelin. Après avoir élevé la température de la chambre au degré voulu et avoir mis la femme malade sans l'influence du chloroforme, le docteur lui fit à l'abdomen une incision d'une longueur de huit pouces, du bas des côtes en descendant. Il procéda ensuite à l'extraction d'une tumeur fibreuse de l'utérus et de l'ovaire, ce qui dura une heure et quarante-cinq minutes. Cette opération fut des plus difficiles; la tumeur extraite a pesé 60 livres près, tant de manières fibreuses que d'un liquide roussâtre dont la quantité à suffi à remplir une mesure de deux gallons. Le Dr Marcil était assisté de son fils, M. Ch. V. E. Marcil, étudiant en médecine à l'université Laval, du Dr Jetté de St Scholastique, de MM. G. Lanthier, étudiant à l'école Victoria, E. Mackay étudiant au McGill, J. B. Richard, étudiant à Laval.

Le Dr Marcil a fait preuve de beaucoup de science et d'habileté, et le succès de cette opération fait ici sensation. Madame Hamelin a montré de la force et du courage. Elle était bien d'après les nouvelles les plus récentes.

Madame Hamelin est la sœur de madame M. Grignon, de St-Jérôme, et de madame T. Proulx, de Plantagenet.

27 MAI.—On apprend que madame Hamelin vient de succomber depuis; l'inflammation n'ayant pu être combattue.

St. ANDRÉ AVELLIN, 25 MAI.—Ce matin, vers 1 heure, le feu se déclara dans la sacristie inférieure. M. le noiaire Raby s'en aperçut le premier et donna l'alarme, mais déjà il était trop tard. La population s'éveilla pour être témoin d'un des plus grands désastres qui puissent affliger une paroisse. L'acreté d'une abondante fumée empêchant les gens de pénétrer dans l'église, on put rien sauver; et en quelques heures la conflagration eut dévoré un des plus

beaux temples du diocèse d'Ottawa. En peu de temps le feu se communiqua aux propriétés de M. Raby dont la demeure, le beau magasin et les autres bâtisses furent détruites. M. Raby n'a pu sauver que 25 070 des marchandises, ou à peu près.

L'incendie de l'église occasionna un dommage de 35 mille piastres, dont une faible couverte par l'assurance.

Les pertes de M. Raby se montent à 18 mille piastres. Assurance : quatre mille piastres.

On dit que le curé de la paroisse, le Rév. M. P. Bélanger, est dans une grande consternation lui dont le zèle et les efforts avait tant contribué au parachèvement et à l'ornementation d'une église, qui faisait l'orgueil de St. André Avellan.

Le feu a été communiqué par le tonnerre.

PAPINEAUVILLE.—De grands préparatifs se font en vue de la prochaine célébration de la Saint Jean-Baptiste. Sa G. Mgr Duhamel offrira lui-même le S. S. de la messe. Cette cérémonie aura lieu en plein air et promet d'être imposante. Sur invitation spéciale, les sociétés sœurs des villes d'Ottawa et de Hull, des comtés d'Ottawa, de Prescott et de Russell se joindront aux patriotes de Papineauville.

Les organisateurs de la fête se proposent de la faire servir au développement de l'agriculture et de la colonisation. Bravo ! Les cérémonies, les décorations, les chars allégoriques, les discours, le sermon, tout s'inspirera de cette idée patriotique.

MONTEBELLO, 25 MAI.—Le feu a détruit la demeure de M. Major, ainsi que son magasin et le bureau de poste.

MICHIGAN.—Un jeune homme dont le nom nous échappe, mais dont les parents résident à Clarence Creek en environs, s'est dernièrement noyé en faisant la dérive du bois.

Nous tâcherons d'obtenir de plus amples renseignements pour le prochain numéro.

Ceux qui désireraient en avoir peuvent dans tout les cas s'adresser à Adrien Boileau à NARMA Post-Office, Michigan.

NOTES LOCALES

Nous avons reçu de la Banque Ville-Marie une lettre qui aurait dû paraître la semaine dernière, mais qu'un oubli regrettable a fait mettre de côté. Nous ne saurions trop nous empresser de réparer l'erreur involontaire.—Voici cette lettre qui ne manquera pas d'être agréable aux lecteurs de St-Jérôme.

Montréal, 13 mai, 1886.

Cher Monsieur

« Nous avons reçu une note de notre gérant, à St-Jérôme, dans laquelle il nous dit qu'il y a rumeur à St-Jérôme que nous sommes pour clore notre agence en cet endroit. »

« Permettez-moi de vous demander de bien vouloir contredire ce faux bruit, si toutefois il existe, attendu que nous n'avons aucune raison de fermer notre agence et que nous avons l'intention de demeurer avec vous *ad vitam æternam*. »

Votre tout dévoué serviteur et ami
U. GARAND, CAISSIER.

La Banque Ville-Marie a déjà rendu d'importants services en cette localité et a contribué pour sa bonne part au progrès général. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle continuera comme par le passé, et nous avons raison d'espérer

que le public lui accordera toujours le patronage et les encouragements qu'elle a si bien mérités jusqu'à présent.

FÉLÉRINAGE.—Le Pèlerinage de la colonisation, à Sainte Anne de Beaupré, sous le patronage du curé Labelle et du Père Nolin, Jésuite, aura lieu le 26 juillet, fête de Ste-Anne. Détails plus tard.

Les citoyens de St-Jérôme, les habitants des cantons du nord, ainsi que les amis de la colonisation, ont tous appris avec bonheur que le Gouvernement Fédéral a accordé une somme de \$361,270 au chemin de fer destiné à relier St-Jérôme au Désert. On peut raisonnablement espérer que cet octroi généreux assure la construction de ce chemin si ardemment désiré et si impatiemment attendu des braves colons de la Rouge. En effet, au nombre des subventions faites à différentes compagnies, nous lisons ce qui suit :

Pour 18 milles de chemin de fer entre Montcalm et New-Glasgow, dans le comté de Terrebonne, \$57,000

Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, \$32,600.

Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Épiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, \$11,200.

A LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREAL ET OCCIDENTAL, POUR SOIXANTE-DIX MILLES DE SON CHEMIN, DEPUIS SAINT-JEROME, DANS UNE DIRECTION NORD-OUEST, VERS LE DESERT, DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, UNE SUBVENTION DE \$5,161 PAR MILLE, AU LIEU DES SUBVENTIONS PRECEDENTES : \$361,270.

Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté d'Argenteuil, \$22,400.

A la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis Clark's Island jusqu'à Valleyfield, \$38,400.

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 95 milles de son chemin, point situé à cinquante milles au nord de St-Raymond, jusqu'au lac St-Jean, une subvention ne dépassant pas \$1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée) \$186,295.

Çà et Là.

—Nous voyons par le courrier d'Europe que M. Auguste Taschereau, fils du Juge Taschereau, d'Ottawa et neveu du Cardinal Taschereau, a été ordonné sous-diaque à Rome, le samedi saint, par son Eminence le cardinal Vicaire, dans la basilique de St-Jean de Latran.

On a joué à Montréal un drame intitulé Louis Riel. Il est divisé en 4 actes et 5 tableaux.

Pendant que mademoiselle Emma Abbott chantait à New-York, mardi, on l'entendait à Cleveland à une distance de 1600 milles, au moyen du téléphone.

Certain sénateur de Buffalo (New York) vient de proposer au gouvernement un nouveau moyen d'exécuter les condamnés à mort.

Une chaise, placée dans la prison, communiquerait avec un câble conducteur en liaison avec une machine électrique, de telle sorte que le patient, assis sur la transmission, serait littéralement foudroyé.

Les pèlerinages à Ste Anne de Beaupré sont en plein épanouissement.

Des requêtes circulent dans le comté de Montcalm demandant M. D. Lafontaine, avocat de Montréal, comme candidat contre M. Richard.

Une habitude qui n'est certainement pas assez répandue ici, je ne dis pas parmi les ouvriers, mais parmi les gens de profession, est celle de mâcher du tabac. On n'a pas idée comme cela donnera bonne façon aux gens, à part la bonne bouche.

Il est vrai, que ça a le léger inconvénient de jaunir les dents et les lèvres, d'empester l'haleine ; mais ce sont là des bagatelles dont il ne faut pas tenir compte.

Il n'y a que les douilletts, les gens pincés, qui peuvent se laisser arrêter par ces scrupules d'un marquis de la Régence.

Rien de chic comme une chique

Si, après cela, vous ne passez pas pour un homme bien élevé, c'est qu'alors vous m'aurez pris trop au sérieux.

Entre bohèmes :

—Non, mais sais-tu quelque chose de plus pénible, de plus terrible que d'emprunter de l'argent ? ...

—Oui ! ... c'est de le rendre.

Chez un coiffeur :

Grognon se fait couper les cheveux à la dernière mode. Quand l'opération est terminée, le coiffeur lui remet une glace à la main pour qu'il puisse juger de l'effet de la coupe.

Vos cheveux sont-ils bien comme cela monsieur ?

Grognon se regarde attentivement, puis, regardant le miroir au coiffeur, s'étend de nouveau dans son fauteuil et recroisant son peignoir :

Non, dit-il, un peu plus longs.

Un invalide se présente, l'autre jour, chez M. P. médecin dans le quartier de Grenelle.

—Docteur, lui dit-il, je voudrais un remède contre les vers.....

—Dans quelle partie du corps vous incommodent-ils ?

—Dans ma jambe de bois qui est toute vermoulue.....

L'Allemagne ne daigne pas s'incliner devant le génie de M. Pasteur. La haine teutone contre la France n'a pas de limites.

L'Angleterre, moins farouche surtout quand il y a va de son intérêt, a résolu de mettre à profit les précieuses découvertes du grand savant français. C'est ainsi que ses principaux médecins ont adressé à celui-ci une requête le priant d'aller exposer à Londres sa théorie sur le traitement de la rage.

Un correspondant de la "Gazette de Montréal" demande respectueusement laquelle de ces trois villes, Québec, Halifax et Hamilton, possède les plus jolies filles ?

Le *Chronicle* répond sans hésiter et il a raison—
Québec, parbleu !

M. Lucien Nicot, dans la France, s'extasie sur la fécondité des familles canadiennes :

« Il existe, au Canada, une singulière coutume dont je veux dire un mot. Dans ce pays, qui est comme

le dernier refuge des vieux usages religieux, le prêtre catholique vit encore de la lime volontaire, du reste payée par le paroissien et fixée au vingt-sixième de toute récolte.

En vertu de ce principe, le vingt-sixième enfant de chaque famille revient de droit au prêtre qui le prend dès sa naissance et l'éleve à ses frais.

Chose digne d'admiration ; il n'est pas dans tout le Bas-Canada un seul village dont le curé n'ait de la sorte trois ou quatre enfants chez lui.

M. Nicot nous paraît forcer un peu la note.

HARTWELL.

C'est encore avec peine que nous avons enregistré un autre malheur causé par l'incendie. La maison de notre ami, M. George Pambrun, a été consumée dans la soirée de dimanche dernier. Les livres de compte du moulin à scie et des billets représentant 158 piastres ont péri avec le reste. Les dommages sont estimés à 1700 piastres. Origine de l'incendie : un petit feu qu'on avait allumé pour chasser les marigouins.

LE CARDINAL TASCHEREAU

Les journaux publient une biographie très-intéressante de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de reproduire cette étude. Qu'il nous suffise de dire combien nous sommes heureux de l'honneur qui vient d'être conféré à l'illustre prélat canadien-français. Dans les circonstances, cet événement est plein de signification et nous indique d'où vient la véritable direction pour les catholiques de ce pays. La pourpre cardinalice conférée à Mgr Taschereau n'est pas seulement un honneur pour notre race, pour notre esprit de foi et pour notre amour sincère de la religion catholique, c'est encore une récompense pour les grands et nobles travaux du nouveau dignitaire, pour sa science et ses vertus, pour sa conduite si éclairée, si prudente qu'elle lui a toujours valu les plus entières approbations des autorités romaines.

On ne sait pas encore quand auront lieu les fêtes d'intronisation du Cardinal ; on ne sait pas même si son Eminence ne se rendra pas à Rome pour recevoir la barrette des mains de sa Sainteté.

LA LUNE PASCALE

Voici quelques observations que nous consignons à propos de la lune pascalle.

La résurrection ayant suivie de près l'équinoxe, on est convenu de célébrer Pâques vers l'époque où arrive ce phénomène astronomique. En outre, la résurrection ayant eu lieu après une pleine lune, il fut décidé de faire le jour de Pâques le dimanche qui suit immédiatement la pleine lune venant après le 21 mars, ce dernier jour étant supposé être l'époque constante de l'équinoxe du printemps. Il résulte de là que le jour de Pâques ne peut pas arriver plus tôt que le 22 Mars, puisqu'il doit être un dimanche après la plei-

ne lune qui suit le 21 Mars, et qu'il peut arriver comme cette année, le 25 Avril, si une pleine lune tombe le 20 Mars, car elle ne sera pas la lune pascale, et il faudra attendre le 18 avril pour cette dernière, qui, si elle tombe un dimanche, renverra Paques au dimanche suivant 25 avril.

Un monstre marin.

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'un monstre marin avait été signalé du côté de Laprairie. La nouvelle était vraie, car M. Désiré Maillet, journaliste, demeurant à la Longue Pointe, est venu nous faire le récit suivant :

Hier matin, vers quatre heures, je me suis rendu sur le bord du fleuve, près de chez moi, à la Longue Pointe, pour chercher de l'eau. Pendant que j'emplissais mes seaux, j'aperçus non loin de moi flotter une masse noire que je crus être un tronc d'arbre, j'allai vite porter l'eau à la maison et je revins sur le rivage. L'objet était toujours là.

Je sautai dans une chaloupe et armé d'une gaffe, j'en donnai un fort coup sur ce que je croyais être du bois à la dérive. Grand fut mon étonnement, quand j'entendis une espèce de mugissement ; je vis en même temps une colonne d'eau s'élever à plus de vingt pieds et... pris de peur, je lâchai tout.

Je repris cependant du courage, en voyant que je pouvais avoir affaire à un gros poisson. Je ramai de son côté et je repris ma gaffe dont l'extrémité était fortement fixée dans le dos du monstre. Je tirai à moi, et je réussis malgré les soubresauts de l'animal à l'amener près du rivage.

Mes cris attirèrent l'attention de trois de mes voisins, Louis Dagenais, Georges et Willie Hogue, qui, à l'aide de cordes et de gaffes, m'aiderent à tenir l'énorme poisson sur la grève où il est encore actuellement.

Je ne sais ce que c'est, est-ce une baleine, un marsourin, je ne puis le dire mais l'animal a environ quinze pieds de longueur ; il a la tête très grosse, la bouche grande, dans l'intérieur de laquelle se trouvent des fanons jaunâtres. Il pèse au moins deux mille livres.

Un citoyen de la Longue-Pointe a offert immédiatement \$25 à M. Maillet pour prix de sa pêche extraordinaire, mais cette offre a été refusée. Une autre personne lui a demandé s'il se déferait de sa prise pour \$40. M. Maillet demande \$50, et il est probable qu'il trouvera facilement cette somme.

Un grand nombre de personnes se sont rendues à la Longue-Pointe pour voir le monstre qui se trouve au pas de la propriété de M. Frédéric St-Hilaire.

DECES

A Plantagenet, 24 Mai courant, M. et Mme Pigeon ont eu la douleur de perdre une charmante petite fille de cinq ans, en laquelle ils avaient mis leur complaisance. Si la mort était tant soit peu accessible à la compassion, cette fois-ci elle n'aurait pas osé éterniser le deuil d'un père et d'une mère déjà si éplorés. Mais la mort est cruelle, et la diphtérie lui sert trop souvent d'instrument pour porter ses coups.

Marie Délima Bernadette est donc décédée hier, et elle a été inhumée aujourd'hui. Il ne reste plus à M. Pigeon qu'un petit garçon de huit ans.

Comme beaucoup d'amis ont participé à la douleur de ce père affligé, nous nous joignons à eux pour lui offrir nos condoléances.

BAZAR A STE THERESE

Samedi dernier s'est terminé à Ste-Thérèse de Blainville un bazar au bénéfice de la chapelle votive que l'on est à ériger sur l'emplacement du vieux collège.

Le zèle déployé par les dames et les messieurs charitables de cette belle paroisse a été vraiment exceptionnel, ce qui n'est pas peu dire ; car on ne trouve pas de paroisses plus dévouées aux œuvres religieuses que l'ancienne paroisse de M. Ducharme.

Le bazar a donné \$600,00 de profit net et a dépassé ainsi toutes les espérances.

Le détail le plus remarquable a été l'élection tenue pour savoir quel est l'homme le plus populaire de Ste-Thérèse : MM. Damase Cloutier et J. Charbonneau ont été mis sur les rangs. Après une cabale active de part et d'autre, et la politique s'étant mise de la partie, M. D. Cloutier conservateur fut élu par l'immense majorité de 1894. Cette élection seule donna \$363,80, savoir \$229,25 pour M. Cloutier et \$134,55 pour M. Charbonneau.

Nos félicitations à notre ami M. Cloutier, à la paroisse, et particulièrement au village de Ste-Thérèse.

AGRICULTURE

Fumure des arbres fruitiers

La plupart des maladies remarquées sur les arbres fruitiers proviennent du peu de discernement avec lequel on les fume. On ne saurait trop recommander aux propriétaires de vergers, de n'utiliser du fumier à l'égard des arbres fruitiers, qu'avec beaucoup de ménagements.

Le fumier récent, sortant de l'étable ou de l'écurie, ou bien provenant d'un tas en pleine fermentation, est contraire à tous les arbres fruitiers, sans exception. Il nuit particulièrement aux arbres à noyau, auxquels il fait contracter la maladie de la rouille et de la gomme. On s'en aperçoit sur le champ, de sorte que le fait est généralement connu. Les jardiniers se gardent bien de donner aux arbres à fruits à noyau, du fumier en fermentation, dont les racines ne supporteraient pas le contact.

Le mal est moins grand sur les pommiers ; les racines de cet arbre sont moins délicates que celles du cerisier et du prunier, ne sont pas immédiatement endommagées par le fumier en fermentation ; cependant si les pommiers ont reçu une fumure de cet engrais, ils finissent bientôt par contracter des chancres aux racines ; alors, leur végétation se ralentit, leur état devient maladif et attire les insectes, fait naître la rouille, et donne lieu à un dépérissement qui empêche toute production. Lorsque l'arbre est ainsi atteint, le remède est de s'abstenir de toute fumure pendant au moins un an ; on couvre de gazons retournés que l'on recouvre de terre. Le terreau de gazon, lentement décomposé, est le meilleur correctif d'un excès de fumure.

Un arbre reconnu malade doit être taillé d'une manière sévère, sauf à sacrifier la plus grande partie de la récolte prochaine, afin de lui donner le temps de se rétablir.

La fumure la plus convenable aux arbres à fruits à noyau est le terreau de couche et de feuilles décomposées ; pour les arbres à fruits à pépins on peut employer un fumier aux trois quart décomposé,

dont la fermentation est passée, qui ne donne plus de chaleur et qui ne dégage plus d'ammoniaque.

Conservation des oiseaux

Nous nous plaignons amèrement de la grande abondance des insectes nuisibles, dans nos jardins, dans nos vergers, dans nos champs et même dans nos forêts.

Les pommiers sont envahis par un grand nombre de chenilles de quatre ou cinq espèces différentes, lesquelles détruisent une grande partie des feuilles, des fleurs et des fruits naissants.

Dans le cours de l'été, un grand nombre de pommiers paraissent comme brûlés. Ces feuilles ont été rongées, perforées, déchirées par des ennemis invisibles le jour, mais qu'il est facile de trouver dans les feuilles enroulées ou agglomérées, ceux là sous les feuilles, ceux-ci sous les petites calottes brunes qui se forment au sommet des bourgeons floraux. Ces calottes sont formées des pétales, qui agglutinées par l'insecte, ne peuvent plus s'épanouir ; bientôt, sous cet abri, le petit ver (larve) a rongé les organes floraux, après quoi il creuse le fruit naissant, qui se dessèche et tombe.

Une autre espèce de chenilles, depuis déjà plusieurs années envahissent les pommiers qui sont couverts de toiles dans lesquelles ces chenilles vivent en famille et d'où elles sortent la nuit pour ronger les feuilles.

Que d'autres insectes n'avons-nous pas à redouter et à combattre pour soustraire nos récoltes à leurs ravages.

Et le moyen, nous diront les cultivateurs, d'empêcher leurs dégâts ?

Il est bien simple : Protégez, au lieu de les détruire vous-même, ou de les laisser détruire par vos enfants, les petits oiseaux et leurs couvées. Autrement vous verrez se multiplier d'année en année et les mauvaises plantes dont ils mangent les grains, et ces nombreux insectes qui dévastent vos pommiers, vos blés, vos choux, vos pois, vos navets, vos pommes de terre, vos godelliers, vos arbres forestiers, etc. Vos récoltes cesseront de payer vos sueurs, et vos plaintes deviendront plus vives encore.

Si Dieu a donné aux oiseaux, même au plus petit d'entre eux, la puissance de protéger les biens de la terre, en aidant à détruire leurs ennemis, il l'a refusée à l'homme, au moins pour la plupart de ceux-ci, pour les plus petits surtout, qui sont généralement les plus nuisibles et que le bec des petits oiseaux peut seul atteindre.

Alimentation et appret des volailles, en vue de la cuisine.

Lorsque les oiseaux sont jeunes, environ huit à douze jours avant de les tuer, on doit les enfermer dans un lieu sec et peu éclairé et les nourrir exclusivement de pâtée soit de farine d'orge, soit de farine de sarrasin, soit de pain trempé dans du lait non écrémé. La veille, les tenir à la diète d'un repas seulement, le dernier. Lorsqu'ils sont tués, les plumer vivement et, pendant qu'ils sont encore chauds, les envelopper dans un linge humecté de lait et les y laisser pendant quelques heures ; puis les vider, les parer et les mettre à la broche. Si les oiseaux sont vieux, on pourra lorsqu'ils seront plumés et entourés d'une serviette mouillée de lait, faire un trou dans la terre et on y déposera l'oiseau pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures selon le degré de ferme-

té de la chair et selon le degré "d'attendrissement" que l'on voudra obtenir. Un vieux coq soumis à cette préparation peut (à ce que m'affirme un vieux praticien marchand de volailles) être mis à la broche et devenir aussi tendre qu'un poulet de quelques mois. Je n'ai point encore pu mettre à profit la recette ci-dessus pour les vieilles volailles, mais pour les jeunes j'affirme que ce régime les rend très tendres, très blanches et très-succulentes, moins succulentes cependant que les oiseaux vivant en liberté au grand air et en plein soleil, dont la chair un peu rosée, un peu ferme sous la dent, plus nutritive, possède un fâmet que n'a plus le poulet blanchi, tendre et moelleux que recherchent certains gourmets. Le poulet vierge surtout, bien nourri, élevé en liberté, vaut à mon sens, mis à la broche, le double du poulet blanchi—affaire de goût.—
Le Poussin. A. E.

Les Apparitions principales de Jesus-Christ a ses Apotres et a ses disciples. apres sa Resurrection.

(Quatrième Apparition : Evangile St-Jean, CHAP. 20.)

Et le premier jour de la semaine, Marie-Magdeleine vint au sépulcre, de grand matin, lorsque les ténèbres duraient encore ; elle vit la pierre ôtée du Sépulcre. Elle courut donc à Simon-Pierre et à l'autre disciple que Jésus aimait, et leur dit : Ils ont enlevé le Seigneur du Sépulcre, et nous ne savons où ils l'ont mis. Pierre sortit donc avec cet autre disciple, et ils vinrent au sépulcre. Or, ils couraient tous deux ensemble, et cet autre disciple courut plus vite que Pierre, et arriva le premier au Sépulcre. Et s'étant baissé, il vit les linceuls posés à terre, et cependant il n'entra pas. Simon-Pierre, qui le suivait, vint donc, et entra dans le Sépulcre, et il vit les linceuls posés par terre, et le suaire qui avait été sur la tête, non pas posé avec les linceuls, mais plié à un endroit à part. Alors donc entra aussi cet autre disciple, qui était venu le premier au Sépulcre : et il vit, et il crut ; car ils ne savaient pas encore l'Écriture qui dit du Christ : qu'il fallait qu'il resuscitât d'entre les morts. Les disciples donc s'en retournèrent chez eux.

Mais Marie se tenait dehors près du Sépulcre, pleurant. Comme donc elle pleurait, elle se pencha, et regarda dans le Sépulcre : et elle vit deux Anges vêtus de blanc, assis, l'un à la tête, et l'autre aux pieds, là où avait été mis le corps de Jésus. Ils lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle leur dit : C'est parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis. Ayant dit cela, elle se retourna en arrière, et vit Jésus debout ; et elle ne savait pas que ce fût Jésus. Jésus lui dit : Femme pourquoi pleurez-vous ? Qui cherchez-vous ? Elle, pensant que c'était le jardinier, lui dit ; Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis : et je l'emporterai, Jésus lui dit ; Marie. Elle, s'étant retournée, lui dit : Rabboni. (ce qui veut dire mon maître.)

Jésus lui dit, ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon père ; mais allez à mes frères, et dites leur : Je monte vers mon père, et votre père, vers mon Dieu, et votre Dieu.

Marie Magdeleine vint annoncer aux disciples : J'ai vu le Seigneur, et il m'a dit ces choses.

A Suivre

A QUEBEC.

Québec, 22 Mai 1886.

La journée parlementaire a commencé bien paisiblement, avant-hier, par une remontrance de M. Mercier conjurant ses partisans de s'abstenir de tous débats acrimonieux et inutiles qui font perdre le temps de la Chambre et l'argent du pays. La droite encourageait dans ces opportunes remarques que l'on devait si vite oublier chez ces messieurs de la gauche, car la scène soulevée par M. McShane fut une des plus disgracieuses de la session. On n'intervint pas pour mettre fin au dévergondage de paroles du député de Montréal-Ouest ; on vit même quelques uns de ces messieurs de la gauche que l'on donne comme des gens intelligents, applaudir à deux mains un discours qu'ils devaient mépriser au fond de leur cœur et de leur esprit, puisqu'ils se targuent de monopoliser les élans des nobles et grands sentiments et les lumières de l'intelligence.

À la suite de cette échauffourée du député de Montréal-Ouest, un citoyen de Montréal haussant les épaules de pitié et de dégoût me disait : "Comment Montréal peut-il exercer sur la législature la légitime influence qui lui revient, quand Montréal envoie à la Chambre un exalté comme McShane et un farceur comme M. Stephens. Si nous avons à la Législature quelque protection, c'est à M. Taillon que nous le devons uniquement."

Ce monsieur n'est pas un conservateur, mais c'est un homme qui voit clair.

Avant de se constituer en comité des subsides, la Chambre eut à discuter, vendredi, une motion de non confiance présentée par M. Barnèche *alias* Bernatchez et tournée en grand style parlementaire par M. Mercier qui avait mis là toutes les ruses de sa diplomatie la plus raffinée. Il s'agissait d'une affaire nouvelle, qui n'a pas encore été discutée et qui paraît, tant elle est inépuisable, devoir tenir lieu de programme politique, de principes et de convictions bien arrêtés chez le fameux chef des Sauteurs qui représentent notre loyale opposition.

Il s'agissait encore une fois de l'affaire Riel qui est encore toute fraîche et toute pleine d'actualité.

"Vous deviez intervenir dans l'affaire Riel comme gouvernement et arrêter l'exécution de l'infortuné chef Métis ; vous êtes blâmables de ne l'avoir pas fait."

C'est là ce que M. Mercier avait mis dans la bouche de M. Barnèche *alias* Bernatchez, député de Montmagny.

M. Mercier a été blâmé pour avoir été si loin ; on a prétendu que du coup il tuait le soi-disant parti national en voulant l'étouffer dans les plis sans tache du drapeau rouge.

Pour moi, je ne suis pas de cette opinion. M. Mercier n'est pas si à blâmer qu'on l'a dit ; il n'était pas sûr de M. Louis Beaubien, encore moins de M. M. Garneau, Beau-

champ et Lapointe. Le premier avait lâché son allié en voyant que le jeu qu'il faisait au dépens du parti conservateur lui jouait le mauvais tour de lui aliéner les conservateurs tout en ne lui conciliant pas les libéraux. Il voyait son influence amoindrie, presque ruinée dans les comtés et à la Chambre et il comprit qu'il pourrait bien à la fin se trouver assis entre deux sièges également éloignés de son atteinte.

Je crois que le député d'Hochelaga eut l'autre jour une longue et mélancolique rêverie qui lui révéla plus d'un fait qu'il s'était étudié à méconnaître auparavant ; il entrevit que son salut ne viendrait pas de l'ennemi et la crainte fut pour lui le commencement de la sagesse.

Toujours est-il qu'il rompit avec le chef de l'opposition ainsi que la petite phalange qui l'avait suivi jusqu'alors.

C'est ainsi qu'en voulant censurer ouvertement le gouvernement pour n'être pas intervenu dans l'affaire Riel, comme gouvernement, M. Mercier fit tomber le voile qui pouvait encore dissimuler la position et qu'il resta isolé avec sa troupe fidèle diminuée des Cameron, des Stephens et des White, en face de la phalange conservatrice plus compacte, plus étroitement serrée que jamais.

Ce fut là le calcul d'un homme qui veut connaître son monde au risque de démasquer les points faibles de sa position. Comme chef du parti libéral, M. Mercier se devait d'agir ainsi, car après tout, les positions tranchées sont les plus fortes, mais il n'en reste pas moins vrai que le faux parti national a reçu son coup de mort à la suite de cette évolution hardie du chef de l'opposition.

Ainsi donc, il ne saurait plus y avoir de doutes possibles, l'affaire Riel sera repoussée par tout le parti conservateur comme une cause de blâme au gouvernement local. M. Mercier escomptait nos divisions, eh bien ! cet espoir doit s'évanouir, et M. Mercier n'aura réussi qu'à diviser profondément son propre parti, tout en prouvant qu'il n'avait qu'une chose en vue : détruire le parti conservateur en le divisant sous le faux prétexte de venger Riel.

C'est ainsi que les calculs des trompeurs sont toujours déjoués et tournent généralement à la ruine de ceux qui en attendent la destruction de leurs ennemis.

M. Beauchamp, des Deux-Montagnes, a été le premier à déclarer "qu'il voyait bien par la motion de non confiance qu'on lui demandait de voter, que les libéraux n'entendaient transiger sur aucun point avec leurs alliés, qu'ils exigeaient que des conservateurs décrétassent la déchéance de leurs chefs sur cette question, quand eux, les libéraux, sans être plus patriotiques que les conservateurs-nationaux, n'attendaient de tout cela que leur avènement au pouvoir."

"On lui avait répété souvent que les libéraux n'agissaient dans toute

cette affaire que pour des mobiles intéressés et politiques, il ne l'avait pas cru jusqu'à ce jour, mais il en avait maintenant la preuve évidente."

M. Beaubien suivit à peu près dans le même sens, appuyant sur le fait qu'il n'avait pas changé de sentiment sur l'affaire Riel, mais qu'il n'avait jamais voulu aller si loin que de blâmer les ministres comme ministres, de n'être pas intervenus.

Vinrent ensuite MM. Garneau et Lapointe qui firent des déclarations analogues. Un profond silence régnait dans la chambre ; on comprenait qu'il s'agissait d'un événement important, de la consolidation d'un grand parti malheureusement menacé sans raison. M. Beaubien surtout qui était le plus compromis, fut écouté avec une attention religieuse. Il était facile de voir que la question Riel n'était pas la seule qui le préoccupât ; les quatre dernières années de lutte qu'il a faite contre son parti passaient évidemment sous ses yeux qui semblaient fatigués du spectacle de divisions funestes et de déchirements cruels semés par le souffle de cette homme parmi des gens faits pour s'entendre. M. Beaubien ne parlait que de Riel sans doute, mais une idée plus générale, l'idée du parti, planait au-dessus de ses préoccupations du moment, et s'il faisait sa confession, sans y songer, sans que cela ne parût trop, c'était une confession générale qu'il déposait au pied de ses collègues conservateurs en les invitant à couvrir ses aveux d'un voile épais d'oubli et de pardon.

De fait les déclarations des conservateurs sécessionnistes de la Chambre ont été un véritable coup de théâtre ; l'opposition était loin de s'y attendre, et la majorité de la droite ne pouvait pas prévoir qu'elle aurait sitôt raison de ceux qui l'avaient abandonnée sur la motion Garneau qui était dirigée contre l'Exécutif fédéral avec aussi peu de raison que l'on voulait en mettre à censurer l'Exécutif provincial.

"*Finis Polonia*, s'est écrié, un membre de la Chambre. C'est la fin du soi-disant parti national ; M. Mercier montre qu'il n'en veut qu'au parti conservateur et il serait ridicule pour un conservateur de charger cet homme méprisé par les siens de nous détruire avec les armes que nous lui fournirions."

M. Mercier s'est levé le premier pour répondre aux conservateurs qui se refusaient d'aller plus loin avec ce singulier et dangereux nau-tonnier. Il était visiblement embar-rassé, d'autres disent, *dangerusement embêté*.

Il déclara sans ambage qu'il fallait être insensé pour croire que lui, M. Mercier, avait fait des sacrifices aussi considérables que ceux qu'il avait faits, qu'il avait exposé son parti à la division, s'était attiré de violents reproches de bons et fidèles amis, pour travailler à l'avancement du parti conservateur et à la

ruine du parti libéral. Le thème principal de son discours peut se résumer comme suit :

"Ce que j'ai fait, je l'ai fait pour mon parti et non pour le parti conservateur ; ceux qui ont pu croire le contraire et s'imaginer que c'est une cause nationale que je défendais simplement pour faire du patriotisme, ceux là sont des naïfs et des insensés."

M. Martel a répondu à M. Mercier. Le député de Chambly a dans l'espace d'un petit quart d'heure dé-moisi les prétentions hypocrites de M. Mercier et de son parti.

J'espère vous donner un résumé de son discours qui a été l'un des meilleurs de tout ce débat.

Précédemment l'honorable M. Blanche avait passé en revue d'une manière irrefutable tous les points de droit constitutionnel qui non seulement devaient engager le gouvernement à s'abstenir, mais même lui faisaient une obligation de l'abstention qu'il a observée.

M. Gagnon répondit à M. Martel. M. Mercier avait eu toutes les duplicités, les hypocrisies, les félineries de la cause Riel ; M. Gagnon en exprima toutes les brutalités, tous les appels démagogiques, tous les préjugés de race et de religion, avec une violence de langage et de mouvements oratoires qui fit bien voir que c'est une guerre de race et de religion que signifie et qu'appelle de toutes ses forces le fameux mouvement national.

"M. Joly nous a abandonnés, pour moi je n'en ai pas été surpris non plus que des autres défections. Tout ce qu'il y a d'ennemi de notre race et de la religion catholique s'est retiré du parti libéral. Tant mieux ! Ce qu'il y avait de *fanatique* et de *mauvais* dans notre parti nous abandonne avec les hypocrites qui ont eu peur du peuple et ont voté par crainte. Nous sommes bien débarrassés."

Quel compliment aux MacKenzie, aux Cartwright, aux Joly, aux Stephens, aux Watts, aux White, etc., et aux conservateurs trompés par notre radicaile !

"Qu'importe, à dit en concluant l'impossible M. Gagnon, que les sans cœur nous laissent, nous avons assez de cœur nous-mêmes pour continuer le mouvement national."

Ce furent les derniers spasmes d'un parti qui s'éteint.

On vota 36 contre 13, plusieurs conservateurs étant absents.

L'on peut dire que le parti national a vécu et qu'il est tombé sous les coups de la plus honteuse fourberie qui se soit vu dans notre histoire ; Le peuple a ri de nos faux patriotes et il en fera bonne et prompt justice aux prochaines as-sises électorales.

M. Mercier lui, va se tirer de tout cela avec un parti divisé, profondément divisé ; le parti conservateur va s'unir plus étroitement que jamais et ceux qui seront les plus vaillants à soutenir ses luttes seront précisément ceux que nos

rouges ont si misérablement trompés. Ils auront leur parti à faire triompher et leurs dupeurs à punir.

Beaucoup d'items du budget ont été adoptés hier et s'il n'arrive pas de contre-temps fâcheux et imprévus, la session se terminera dans la première semaine de juin.

M. Nantel s'occupe toujours de la nomination d'un juge résidant pour le district de Terrebonne; voici l'interpellation qu'il a posé à cet effet au gouvernement.

Par M. Nantel: Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi constituant la cour supérieure de cette province, de manière à donner au district de Terrebonne un juge y résidant?

Réponse par l'honorable M. TAILLON: Le gouvernement avisera aux meilleurs moyens de donner satisfaction aux justiciables du district de Terrebonne.

DEUX POIDS DEUX MESURES.

L'Etendard a sorti toutes ses foudres contre les députés provinciaux qui n'ont pas voulu exprimer d'opinion sur l'exécution Riel, et pourtant voilà que ce journal approuve M. M. Beaubien et autres de ne pas vouloir blâmer le gouvernement local de ce qu'il s'est abstenu là-dessus.

Où est la différence pourtant? C'est que M. Beaubien est un *castor* comme M. Trudel et que les autres députés ne sont que conservateurs. Ce n'est pas suffisant pour trouver grâce devant le cerveau délabré qui dirige l'Etendard.

M. VIPERIN.

Je lis dans la *Vérité*:

Coquille remarquable, pour ne pas dire intelligente:

"On lit dans le *Canadien*, reproduit avec complaisance par le *Nord*:

"M. Nantel a abordé carrément, énergiquement le *fonds* de la question Riel."

Il y a donc un *fonds* attaché à cette question! On s'en doutait un peu.

M. Tarte devrait bien nous dire qui sont les autres députés et journalistes qui ont abordé carrément et énergiquement ce *fonds*! Ce serait intéressant."

Le Viperin de la *Vérité* veut faire de l'esprit en réchauffant une sottise et ridicule accusation que la *Patrie* vient de rétracter à la suite d'une poursuite judiciaire. Trop lâche pour accuser, le Viperin se contente d'insinuer. Eh bien! M. Tardivel, je vous dirai: la *Patrie* a le courage de ses accusations comme elle a aussi l'humiliation de se rétracter; la *Patrie* vaut donc mieux que vous; elle ment et se retracte. Vous calomniez à plein bord et ne savez jamais rendre justice à un adversaire. C'est pour cela que vous valez moins que la *Patrie*. Je vous l'ai déjà dit et je vous l'ai prouvé. Comprenez-vous jamais que vous êtes plus venimeux que la *Patrie*?

Accusez donc carrément, si vous en avez le cœur et vous verrez ce que peut valoir votre venin.

G. A. N.

Avis par l'Officier Réviseur d'une Révision finale de la liste des électeurs pour chaque arrondissement de votation.

L'Officier Réviseur pour le district électoral du comté d'Argenteuil, dans la Province de Québec, sous "l'Acte du Cens Electoral" par le présent donné avis qu'il tiendra les séances suivantes, aux jours ci-dessous mentionnés et aux places respectives ci-après désignées, dans le dit district électoral pour la révision finale des listes des électeurs pour chaque arrondissement de votation respectif du dit district électoral, à dix heures, pour chaque séance, savoir:

Pour les arrondissements Nos un, deux, trois, Lachute, le septième jour de juillet 1886 au Palais de Justice, en la ville de Lachute.

Pour les arrondissements de votation Nos quatre et cinq, Ste-Jérusalem, le huitième jour de juillet 1886, à la maison d'école No 1, près Lane, dans la dite paroisse de Ste-Jérusalem d'Argenteuil.

Pour les arrondissements de votation Nos six, sept, St-André, le neuvième jour de juillet 1886, en la Salle Municipale, dans la paroisse de St-André.

Pour les arrondissements de votation Nos huit, neuf, dix et onze, Chatam, le douzième jour de juillet 1886, en la Chambre du Conseil, St-Philippe, dans le township de Chatam.

Pour l'arrondissement de votation No 12, Grenville, le quinzième jour de juillet 1886 en la salle Municipale, dans le village de Grenville.

Pour les arrondissements de votation Nos 13, 14 et 15, Grenville et Augmentation, le seizième jour de juillet 1886, en la maison d'école Whinfield, dans le township de Grenville.

Pour les arrondissements de votation No seize et dix-sept, Harrington-Union, le dix-neuvième jour de juillet 1886, en la Chambre du Conseil, dans le township de Harrington.

Pour l'arrondissement de votation No 18, Arundel, le vingt-unième jour de juillet 1886, en la Chambre du Conseil, dans le township d'Arundel.

Pour les arrondissements de votation Nos dix-neuf, vingt et vingt-un, Wentworth, le vingt-troisième jour de juillet 1886, en la maison d'école Nail, dans le township de Wentworth.

Pour l'arrondissement de votation No vingt-deux, Gore, le vingt-quatrième jour de juillet 1886, en la salle Municipale, Lakelield, dans le township de Gore.

Pour l'arrondissement de votation No vingt-trois, Mille-Isles, le vingt-sixième jour de juillet 1886, en la maison d'école de Mille Isles, près le bureau de poste, Mille Isle.

Pour l'arrondissement de votation No vingt-quatre, Morin, le vingt-septième jour de juillet 1886, en la salle Publique, Morin Flatts.

Pour l'arrondissement de votation No vingt-cinq, Howard, le vingt-huitième jour de juillet 1886, en la chambre du Conseil, St Adolphe de Howard.

Toutes objections à ces dites listes, toute demande d'apporter à icelles des additions ou amendements, avec les raisons à l'appui, et le nom, l'addition et l'adresse postale de la personne s'objectant à quelque nom porté sur les listes ou réclamant pour ces listes des additions et amendements de toute autre nature, à moins que les dits n'aient déjà été expédiées ou remis lors de la révision préliminaire des dites listes, doivent être remis au dit officier réviseur, à son bureau, ville de Lachute, ou à lui envoyés par lettre enregistrée adressée à Lachute, avant le vingt-troisième jour de juin 1886, suivant autant que faire il se peut la même formule que pour l'avis de plainte d'après la cédule annexée à "l'Acte du Cens Electoral."

Si l'objection a trait au nom de quelque personne déjà inscrite sur la liste, la personne objectant devra en même temps remettre ou expédier par la poste et lettre enregistrée à la personne à laquelle il est objecté, à sa dernière adresse connue, copie de l'avis de l'objection.

Daté à Lachute, 1er juin 1886.

G. E. BAMPTON,

Officier Réviseur pour le district électoral Du comté d'Argenteuil.

LEBLANC & BOISVERT

AVCCATS

25 RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

P. E. LEBLANC, M. P. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

Le réviseur du District électoral du Comté de Terrebonne, dans la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le troisième jour de juin prochain 1886, à dix heures du matin, en la salle Municipale de la ville de Terrebonne, dans le Comté de Terrebonne, dans le dit District électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation No 1, No 2, No 3 du dit District électoral;

Aussi une séance le septième jour de juin 1886 à dix heures du matin, en la salle Municipale du village Ste-Thérèse, dans le Comté de Terrebonne, dans le dit District électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation No 4, No 5, No 6 et No 7 du dit District électoral.

Aussi une séance le cinquième jour de juin 1886 à dix heures du matin, en la salle Municipale de la paroisse de St-Janvier, dans le comté de Terrebonne, dans le dit District électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation No. 8 du dit District électoral.

Aussi une séance le trentième jour de juin 1886 à dix heures du matin, en la salle Municipale de la paroisse de Ste. Anne, dans le comté de Terrebonne, dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation No 14 et No 15 du dit District Electoral. Aussi une séance le vingt-huit de juin 1886, à dix heures du matin, en la salle municipale de la paroisse de Ste Sophie, comté de Terrebonne, dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation No 16. Et une séance le vingt-huit juin 1886, en la salle Municipale de New-Glasgow, comté et district électoral de Terrebonne, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation No 17, du dit District électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à ces listes, ou les modifier, avec mention des raisons à l'appui du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur les listes, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à les modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au réviseur à St-Jérôme ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St. Jérôme, et avant le quinzième jour de mai 1886, pour les arrondissements No 1, No 2 et No 3, et avant le dix-neuvième jour de Mai 1886 pour les arrondissements No 4 No 5, No 6, No 7 et avant le dix septième jour de mai 1886 pour l'arrondissement No 8, et avant le quinzième jour de juin 1886 pour les arrondissements No 14 et 15 et avant le douzième jour de juin 1886 pour les arrondissements No 16 et 17, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra en même temps remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté à St. Jérôme, ce 24 Avril 1886

BRUNO NANTEL.

Réviseur pour le District Electoral de Terrebonne.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la *Gazette du Canada*, voudront bien observer les règles suivantes:

1o Adressez: "La *Gazette du Canada*, Ottawa, Canada."

2o Indiquez le nombre d'insertions requises.

3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la *Gazette*, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la *Gazette* sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine

Bureau de l'Imp. de la Reine }
1er avril 1886.

Marché de St-Jerome

St-Jérôme, 27 Mai 1886.

	\$		
Patates ear. y rose par sac...	0 50	0 55	
Pois par minot.....	0 19	1 00	
Avoine par poches deux minots	0 75	0 80	
Orge par minot.....	0 50	5 60	
Miel par lbs.....	0 12	0 15	
Beurre frais par lbs.....	0 18	0 29	
Oeufs par douzaine.....	0 18	0 20	
Lard par lbs.....	0 10	0 00	
Lard par 100 lbs.....	6 75	7 00	
Veau au quartier par lbs.....	0 06	0 07	
Soucisce par lbs.....	0 12	0 13	
Jambon par lbs.....	0 15	0 18	
Mouton par lbs.....	0 06	0 07	
Porcs fr. par lbs.....	0 07	0 08	
Bœuf salé par lbs.....	0 15	0 17	
Lard par lbs.....	0 10	0 12	
Soucisce de Boulogne.....	0 09	0 00	
Saindoux au sceau.....	0 00	0	
Poules au couple.....	0 60	0 65	
Poulets au couple.....	0 00	0 00	
Dindes à la livre.....	0 00	0 00	
Dindes (vieux) au couple.....	0 00	0 00	
Perdrix au couple.....	0 00	0 00	
Foin ter par 100 bottes.....	8 50	9 00	
Sucre d'érable.....	0 10	0 00	
Fèves le minot.....	1 00	0 00	
Sirop d'érable.....			

AUX HOMMES D'AFFAIRES

Nous sommes en état de faire maintenant toutes sortes d'ouvrages depuis le plus grand placard jusqu'à la plus petite carte d'affaires.

Les ordres seront remplis à la lettre et avec diligence.

Nous avons le personnel et le matériel nécessaires pour entreprendre toutes sortes d'impressions à meilleur marché que partout ailleurs car nous n'avons pas les fortes dépenses de loyer et de taxes des grandes imprimeries. Qu'on essaie et l'on sera satisfait.

W. DESJARDINS.

Administrateur.

St-Jérôme 1er Mars 1886

LES FEMMES

Les femmes semblent être créées pour notre bonheur, en calmant nos inquiétudes par les caresses, en adoucissant nos mœurs par la douceur et la pureté des leurs, et en nous aidant à supporter nos malheurs et nos disgrâces. Mais combien en est-il qui remplissent cette vocation ?

Comme les hommes sont plus capables de distinguer le mérite des femmes à certains égards, de même les femmes jugent plus sainement des hommes, lorsque la prévention ne s'en mêle pas.

L'amour, chez les femmes, cause d'étranges métamorphoses : la fière s'humanise ; la dévote écarte ses scrupules ; la prude ne sauve que les apparences ; la farouche ne l'est point dans le particulier ; l'indifférente ne l'est que pour un temps.

Rien de si inexorable qu'une vieille femme sur l'amour des jeunes.

En général, les femmes sont accoutumées à pleurer sans douleur, comme à rire sans raison, par la seule force de l'exemple.

Il ne suffit pas d'être belle pour se faire aimer ; les hommes veulent encore que l'on soit aimable ; et pour le devenir, il en coûte des soins ; il faut réformer son caractère, l'adoucir, être complaisante, égale, etc.

La complaisance, l'égalité d'humeur et la propreté chez les femmes sont trois chaînes dont un cœur amoureux ne sort jamais ; ce sont les moyens les plus sûrs, pour une honnête femme, de se conserver toute sa vie l'attachement d'un homme.

Rarement les femmes savent-elles prendre de l'empire sur leurs passions ; elles se laissent toujours conduire par les caprices de l'amour et de la haine. Tel est le caractère de la plupart des belles femmes, surtout de celles qui ont moins de raison et de vertu que de beauté.

Les femmes aiment les scènes intrigées et les intrigants : la vie uniforme est leur aversion. Une femme créera plutôt un orage que de voir toujours le temps serein. Pourvu qu'elles président à l'ouragan, ou qu'elles aient le pouvoir de le diriger, il ne manque rien à leur satisfaction.

L'avoine pour les petits cochons.

Il n'y a pas de meilleure nourriture pour les petits cochons, lorsqu'ils viennent d'apprendre à manger seuls, que de la bonne avoine battue. Si elle leur est donnée seule et sèche, ils la mâchent jusqu'à ce qu'ils en aient extrait toute l'amande, mais ils n'avaient pas du tout ou que fort peu de l'enveloppe.

PHIL. THURTON.

Feuilleton du "NORD"

UNE
Erreur Judiciaire

XXVII

LE TOIT PATERNEL.

(Suite)

—Parlez, chère enfant, répondit Denise, vous avez beaucoup à m'apprendre, mais moi...

—Ah ! Denise, ce ne sont pas les événements multipliés qui font les bons romans et les douces histoires. Il est des livres et des poèmes faits d'une seule larme, mais cette larme est vraie ; la douleur qui la fit couler était poignante, l'amour qui causa cette douleur était un grand et inaltérable amour..... Ce qui suffit pour écrire un beau volume, une douce histoire, une légende attendrie, peut bien remplir l'entretien de deux jeunes filles. D'ailleurs, Denise, maintenant je ne puis vous dire qu'un mot, un seul ; pour avouer le reste, je demanderai l'autorisation à quelqu'un...

—A lui ?

—Sans doute... Eh bien, oui, je l'ai sauvé !

—Vous !

—L'amour peut tout, Denise ; le parquet, le ministère public, Anglès son ami ont échoué ; moi, une jeune fille, une enfant, j'ai miné et contre-miné l'édifice élevé à grands frais d'éloquence pour obtenir une condamnation à mort. Acte d'accusation, réquisitoire, j'ai déchiré cela à belles mains, Denise, et j'ai griffonné ma petite procédure à mon tour tenant mes assises partout, en plein air, dans les champs, sur l'herbe, dans les bals champêtres. J'écoutais mes témoins sans les effrayer par l'appareil de la justice qui les épouvante par sa majesté, et leur enlève cette éloquence naïve, cet accent de vérité que je recueillais, moi, et que je mettais en note. J'ai de doctes interrogatoires, des plaidoiries ; tout ce que mon père m'a appris en causant des moyens employés ou à employer, j'en ai fait usage ; et pour un résultat pareil, le croiras-tu, Denise ? pas un malheur arrivé, pas une douleur tombée sur un innocent... si, dit-elle en se reprenant, deux pauvres amoureux qui se sont pris à la glu de sourires qui n'étaient pas pour eux...

—Deux !

—L'un, jeune, noble, riche ; l'autre, pauvre enfant sans famil-

le, qui va se faire soldat... Tu le vois, point de guerre sans blessés... Nous les mettrons à l'ambulance, et d'autres les guériront. Mais toi, toi, Denise, ma sœur, mon amie, comment s'est noué le roman mystérieux que tu avais bâti à toi seule ? As-tu laissé lire dans tes yeux ?...

—Je ne crois pas.

—A-t-il compris ?

—Je ne veux pas le croire.

—Tu l'as pensé ?

—Hermine, enfant chérie, plus un mot, plus une question ; ne savez-vous pas déjà que mon amour est une insigne folie ? Si mes yeux ont laissé éclater ce secret, je dois m'en punir... Ah ! je rougirais de honte devant vous, mon enfant bien-aimée... Jamais vous ne saurez, Hermine, combien Denise vous chérissait ; jamais vous ne sonderez la tendresse maternelle dont elle avait rempli son cœur pour vous la donner toute ! Quand je ne serai plus là, Hermine, lorsque heureuse auprès de lui, vous repasserez les heures de l'épreuve, dites-vous que j'ai dû consommer mon sacrifice pour rester digne de la confiance de votre père et de votre amitié. La porte du couvent où vous étiez ce matin n'est pas si bien close qu'elle ne se rouvre à ma prière... Vous m'y viendrez voir. Je n'oublierai pas, mais je retrouverai le calme... le calme perdu, la sérénité du cœur, atmosphère pure, dans laquelle l'âme vit et respire : Heureuse êtes-vous, chère Hermine, vous avez sauvé celui que vous aimez, et je ne n'attirerais, moi, sur le nom de l'homme que j'adore, que la réprobation ; on sourirait de sa faiblesse, on m'accuserait, on me lapiderait peut-être... Mieux vaut partir, Hermine, partir le front haut et le cœur brisé, partir quand il en est temps encore, quand votre retour a semé le bonheur ici pour le reste de la vie de votre... père...

Denise s'appuya sur l'épaule d'Hermine et fondit de larmes...

—Tout déchirement est pénible Hermine ; demain j'annoncerai ma détermination à M. de Kérouet, et vous m'appuierez.

—Denise, mon amie, ma sœur ! reste ; ma Denise, celui que tu, aimes l'aimerait s'il savait être aimé ainsi...

—Taisez-vous, Hermine, ô mon Dieu, taisez-vous devant votre père !

Elle mit une telle expression à dire ces mots qu'Hermine n'insista pas ; elle embrassa M. de Kérouet qui entra ; peu après, Denise sortit sous prétexte de veiller à quelques soins d'intérieure.

—M'avez-vous pardonné, mon père ? demanda Hermine.

—Ma fille, répondit le magistrat, c'est moi qui me demande si tu seras indulgente.

—Puisqu'il sera sauvé !

—Ce n'est pas tout...

Hermine devint pâle et attachant un regard plein d'anxiété sur le visage de son père.

—Soyez tranquille, ma fille ; il n'a rien à craindre, lui ! il est heureux... Mais moi, vous m'avez abandonné, Hermine ; je me suis senti seul, seul avec mes larmes, mes angoisses, mes regrets... Comment continuer, Hermine ? comment finir ?... Une angélique créature a eu pitié de moi, de votre père, et comme si l'amour ne devait pas être le partage exclusif de la jeunesse, j'ai été pris en compassion, et moi je me suis senti rouler sur la pente de cette tendresse voilée... Jamais la pensée de faire entrer ici une femme étrangère ne m'était venue ; jamais la place de Jeanne d'Elven ne sera prise, à moins que...

—A moins que je ne vous le dise moi-même ; j'ai tout deviné, père ; gardons, nous aussi, notre secret et conspirons ensemble.

Hermine mit sa main sur les lèvres de son père et lui montra Denise qui rentrait plus abattue et plus pâle.

XXVIII

UN DERNIER PROCÈS.

La nouvelle de l'arrestation de Xit Huron fit grand bruit dans la ville de Rennes ; le souvenir d'Emmanuel de Lormeuil, ravivé par la capture du véritable coupable, fut entouré d'une pitié d'autant plus vive que le malheureux jeune homme avait été plus impitoyablement accusé et puni. Les femmes qui l'avaient soutenu triomphaient.

Du cabinet du ministère public, des bureaux du parquet, cette grande nouvelle s'était répandue dans les salons, et pendant plus d'une soirée les danseuses se groupaient autour d'un juge ou d'un substitut bien informé pour apprendre quelques détails.

Du reste, l'affaire prit les proportions étranges d'un roman ; Benoit acquiesça la gloire d'un héros ; il devint un Caleb doublé de Blondel ! On fit des voyages à Vitré pour visiter le cabaret des Quatre-Chemins, regarder la mesure de Xit, et mesurer la profondeur du trou dans lequel il avait enfoui son trésor.

A Vitré, on apprit l'existence de Pierronne, la poétique jeune fille dont les jeunes gens gardaient une trop chère image ;

Pierronne complétait le personnage de Dimanche; le drame de la cour d'assises avait son humble héros, sa dame mystérieuse, sa fée protectrice. Quelques détails sur Pierronne et les bouquets de muguet de la cour enflamèrent les jeunes imaginations. Quand on parla de la jolie fille à Benoit, il répondit :

—Je ne pouvais tenir l'auberge à moi seul, et j'appelai pour m'aider une enfant de ma famille; l'œuvre est achevée, Pierronne rentre dans son village, et j'attends qu'on me rende mon cher maître.

Anglès, qui suivait avec Jules de Bauval la route de Vitry à Rennes en parlant de Pierronne, de la singularité de sa disparition, de l'identité qui existait entre son écriture et celle de la protectrice d'Emmanuel, Anglès et Jules, apprenant le sujet des conversations de toute la ville, tombèrent d'un étonnement dans un autre. Il s'attachait seulement à la femme voilée comme à un problème, et ne pouvait s'empêcher de la confondre avec cette Pierronne si belle, si digne, et qui chantait comme pas une diva de San Carlo.

Dans la conviction de Jules, Pierronne était une grande dame. Il allait au bal, au théâtre, au mail, au Thabor, cherchant le fin profil, la noble démarche de la jeune femme, écoutant les voix dont le timbre lui faisait un moment illusion.

Xit, incarcéré dans la prison de la rue de Fougères, n'offrait aucun intérêt; on attendait l'arrivée d'Emmanuel; les lettres s'échangeaient entre le parquet de Rennes, celui de Paris et le bagne de Brest; c'était une activité incessante, inspirée par le zèle de M de Kérouet.

Bien avant qu'on l'eût prévenu, le captif avait salué le jour de sa délivrance; à mesure que le vent se faisait moindement et qu'il voyait fondre la neige, il répétait ces prédictions: "Les muguet vont fleurir!" Quand il avait dit ces mots, son visage reprenait la vie, ses yeux brillaient, il entr'ouvrait les lèvres avec un sourire d'indicible bonheur.

Les muguet vont fleurir! Cela voulait dire: Je la verrai enfin, elle lèvera son voile comme la fleur aux clochettes parfumées se dégage de son étui de verdure pour s'épanouir au soleil.

Les muguet vont fleurir! — Je reposerai mes yeux sur les siens, je la verrai rongir devant moi, honteuse de sa beauté, de sa générosité, de son amour, tremblante de pudeur virginale, et comblant par sa vue les souhaits les plus ardents de son âme.

Les muguet vont fleurir! — Tu t'épanouiras comme eux, ô mon cœur! tu te ranimeras pour lui donner tes parfums, tu chanteras pour la combler d'allégresse, tu aimeras Dieu, la nature, le ciel; tu peux croire aux anges et aux femmes, les muguet vont fleurir!

Emmanuel se berçait dans ces douces pensées quand le digne prêtre qui l'avait si souvent visité avec l'aumonier du bague, entra dans son cabinet de travail ou roucoulaient des tourterelles.

—Monsieur l'abbé, dit le jeune homme, lorsque Pierre vit un ange, il crut à sa Liberté! vous voici, mes chaînes sont tombées, n'est-ce pas?

—Mon cher enfant, dit l'abbé, prenez garde, la joie est dangereuse, quand on a beaucoup souffert: les épreuves subis vous ont brisé... S'il était vrai, si Dieu dans sa bonté eût fait luire la lumière?...

—Je l'espérais avec foi, je la reçois avec reconnaissance.

(a suivre.)

PIERRE SIMARD
SUCCESEUR

DE
W. E. ELLIOTT

MAGASIN
D'épiceries, vins, liqueurs, grains
PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES
St-George et Ste-Anne
(Batisse Elliott)

L.A.
BANQUE DU PEUPLE

(EN FACE DU PONT)
ST-JEROME.

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3, fermé à 1 h. P. M. le samedi.
Intérêt payé sur dépôts à terme,
Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant.
St-Jérôme, 20 Mai 1886.

BANQUE
VILLE - MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE
RUE DUMONT
ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Fermé à 1 heure de l'après-midi le samedi.

ADJ. LARUE
Gérant.
2 Janvier 1886

Dr. B S. STACKHOUSE,
DENTISTE.

Sera à St-Jérôme le 7, 8 et 9 de chaque mois. Bureau à l'hôtel Jolein, il donne le gaz à demande pour extraire les dents.
St-Jérôme 9 avril 1886. 3 ms

MAGNIFIQUE RESIDENCE
A LOUER.

M. L. T. AUBIN annonce qu'il a une magnifique demeure à louer bien finie, située sur un des plus beaux sites de la ville St-Jérôme, près de la rivière du nord. Toutes les personnes qui désirent passer la belle saison à la campagne pour jouir de l'air pur et des autres agréments qu'elle procure, ne peuvent choisir une meilleure résidence d'été.

Conditions faciles, prix modéré.

S'adresser à

L. Thelesphore Aubin,

chez M. P. SIMARD, marchand épicier,
St-Jérôme 22 avril 1886.

NOUVEL
Etablissement Canadien Français
DUPUY & Cie

MARCHANDS ETC.

Graines de légumes, de fleurs et de grains de semence, instruments agricoles de toutes sortes.

Arbres fruitiers et arbres décoratifs, Arbustes, fraisiers, vignes acclimatées, engrais, etc., etc.

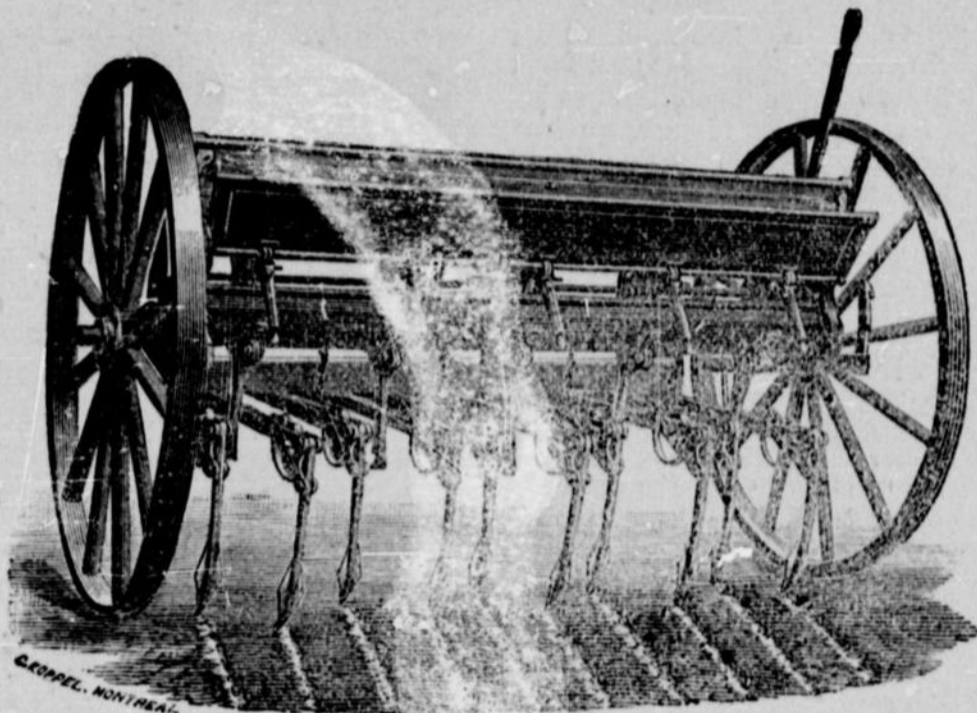
EN GROS ET EN DETAIL

36 PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL

N. B. Commandes par la Poste promptement exécutées.

St Jérôme 26 mars 1886.

3ms



SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN

SEMOIR

Achetez le "MODELE"

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE MEILLEUR SOUS TOUS RAPPORTS.

R. J. LATIMER, 81 Rue McGill, Montreal,

ISAAC COURSOLES, AGENT, ST-JANVIER.

STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au bureau de l'imprimeur de la Reine, Ottawa.

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine

PROVINCE DU CANADA

	\$	c		\$	c
Statuts Refondus H. C.....	3	25	Code Civil.....		06
" " B. C.....	3	25	Lois Criminelles en 1 vol.....		80
Code de Procédure Civ.....	1	50	Ordres en Conseil, à 1874.....		25

PUISSANCE DU CANADA

Vic	\$	c	Vic	\$	c
32&33 Statuts de 1869.....		5	24 Statuts de 1879, Vol. I....	1	25
33 " 1870.....		8	" " Vol. II....	0	40
34 " 1871.....		8	" " Vols I&II	1	50
35 " 1872.....	0	0	" " 1880, Vol. I....	1	25
36 " 1873.....	1	40	" " Vol. II....	0	
37 " 1874.....	1	5	" " Vols I&II		60
38 " 1875 Vol. I....		5	" " 1881, Vol. I....	0	80
" " vol. II....		0	" " Vol. II....	0	60
89 " 1876, Vol. I....	0	80	" " Vols I&II	1	25
" " Vol. II....	0	80	" " 1882, Vol. I....	1	00
" " Vols I&II	1	50	" " Vol. II....	1	00
40 " 1877, Vol I....	1		" " Vols I&II	2	00
" " Vol. II....	0		" " 1883 Vol. I....	1	60
" " Vols I&II	1		" " Vol. II....	0	60
41 " 1878, Vol. I....	0		" " Vols I&II	2	00
" " Vol. II....	1				
" " Vols I&II	1				

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL

MONTREAL

N. B.—Suivent les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

Janvier 84 a.

LA ROYALE

Compagnie d'assurance

D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées :

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE.

qui a passé par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalents à ceux des autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. de MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

E. GIBault.

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

PROVISIONS, FERRONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882.

J. H. LECLAIR

ARPEUTEUR

Autrefois employé à la commission de cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.

28 juillet 1884

A VENDRE

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer.

S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND

St-Jérôme, 27 mars 1884.

L. P. Guillemette

Marchand de Nouveautés

ST-JEROME

Le sousigné informe le public en général qu'il vient d'acheter le stock de M. A. Corbel, et qu'il a ajouté ce qu'il y a de plus riche en fait de

TWEEDS.

SERGES.

COATINGS

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

D'etoffes a robe

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

Deux modistes de première classe sont attachées au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habilllements pour hommes.

L. P. GUILLEMETTE,

BATISSE ELLIOTT

St-Jérôme, 11 mai 1883.

LOTERIE NATIONALE

—DE—

M. LECUREA. LABELLE

VALEUR DES LOTS :

Première serie - - \$50,000.00

GROS LOT : \$10,000.00

Deuxième serie - - \$10,000.00

GROS LOT : \$2,500.00

GRAND TIRAGE FINAL

—DES—

LOTS DE CETTE LOTERIE

Mercredi 11 Aout Prochain

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

COUT DU BILLET

Première Série..... \$1.00
Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 19 rue St Jacques, Montréal.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis 8 cts.)

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

FLEUR, PROVISIONS.

FERRONNERIE,

VAISSALLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15

A VENDRE

Un moulin à scie ronde en pleine opération à St Adolphe de Howard, à 4 lieues de St Sauveur, à 2 lieues de Ste Agathe. Plus 400 billots rendus au moulin. Pouvoir d'eau magnifique.

Conditions extrêmement faciles.

S'adresser à ce bureau ou à

M. J. P. NANTEL

St Jérôme.

LIVRES ET PAPETERIES

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITERATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MEDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

MAGNIFIQUE LOPIN

DE

TERRE A VENDRE

Un terrain contenant deux cents acres de bonne terre situé dans le 6e rang du canton Salaberry. 50 acres y sont déjà en culture. Cette propriété ne se trouve qu'à un mille du beau et florissant village de St Jovite; tout le roulant sera compris dans la vente; conditions très faciles.

S'adresser à

JACQUES LEONARD

St Jovite 20 aout 1885



CHEMIN DE FER

—DU—

PACIFIQUE CANADIEN

Arrangement d'heures.

Novembre 2 1886.

Les trains partiront de Montreal

Pour Winnipeg et le Nord-Ouest, 2.00 p.m., tous les jours (dimanche excepté).
Pour Ottawa, 7.15 et 9.00 a.m., 2.00 6.00 et 8.00 p.m.

Pour Toronto, 9.00 a.m. et 8.00 p.m.
Pour les états de l'O. via Toronto 8.00 p. m.
Pour Québec, 8.05 a.m., 4.00 p.m. et 10.00 p.m.
Pour St-Jérôme, 7.15 a.m. et 5.30 p. m.

Arrivée a Montreal

De Winnipeg, 12.35 p.m., tous les jours, excepté les mardis.

D'Ottawa, 8.18 a.m., 12.35 et 10.00 p. m.

De Toronto, 8.18 a. m. et 10.00 p. m.

Des Etats de l'Ouest via Toronto, 1.10 a. m. et 10.00 p. m.

De Québec 6.30 a.m. 9.10 et 10.35 p.m.

De St. Jérôme, 8.35 a.m. et 8.55 p.m.

Les Dimanches seulement: Montréal à Winnipeg sans changer de trains.

Cinq trains chaque jour pour Ottawa.

Wagons dortoirs, salon et restaurant.

Les trains de St. Jérôme font connection à St Thérèse, pour Ottawa, Toronto et l'Ouest, et à la jonction St. Martin pour Québec.

W. WHYTE, Sur. Gén., Div. Est et Ont.
A DAVIS, Sur. Gén., Div. de Québec.
W. C. VAN HORNS, Vice-Président.
D. McNIGOL, Agent des Pass.

Pour toutes autres informations concernant les prix de passage, pour les Etats-Unis, le Nord-Ouest ou le Canada, adressez-vous à

J. R. CARDINAL,

Agent, St. Jérôme.

Hotel St-Jovite

M. A. Demouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St. Jovite et de la Chûte aux Iroquois: les deux mailles s'y rencontrent tous les mardi et vendredi de chaque semaine, ce qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus je tiendrai chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables.

12 juillet 188.

1 a.

Hotel BARCELO

ST-JEROME

M. ANTOINE BARCELO, si avantageusement connu du public: voyageur, vient d'ouvrir un magnifique hôtel à St Jérôme à proximité du dépôt et au centre du commerce.

Bâti sur la rue du marché, et faisant face à la rue Principale, où se trouvent le Palais de Justice, le bureau d'enregistrement et le bureau de poste, les principales maisons de commerce, les manufactures de toutes sortes, les moulins à scie et à farine, l'hôtel Barcelo offre aux hommes d'affaires, aux commerçants, et au public en général des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.

L'hôtel Barcelo est situé dans un des plus beaux sites de la ville de St Jérôme. La table est riche et bien servie: Chambres en grand nombre et bien meublées.

Bonnes écuries et bonnes remises; on trouve à l'hôtel Barcelo tout le confort que l'on peut désirer. Une visite vous en convaincra.

17 décembre 1885

FONDERIE

DUMONTVILLE

A

ST JEROME

Bonne occasion pour acheter des poêles à bon marché.

PROFITEZ DE CET AVANTAGE SANS PRECEDENT

Les soussigné désirent réaliser le surplus de leur stock de poêles ont réduit les prix comme suit :

Poêles doubles 3 pieds	pour \$9,50
" doubles 2 1/2 "	" 8,00
" de cuisine No 8	" 12,00
" bas 38 pouces	" 9,00
" bas 32 pouces	" 7,50
" bas 26 pouces	" 5,50

Nous vendrons à 3, 4 et 6 mois avec une légère augmentation sur les prix ci-haut.

Nous recevrons la vieille fonte en échange à raison de 60 centins le 100 livres, et le cuivre à 8 centins la livre.

En stock: canards, chaudrons etc., etc à très bas prix.

Machines complètes et améliorées de de moulins à scies circulaires.

—MACHINERIES GENERALEMENT—

Invitation spéciale aux propriétaires de moulins.

Tournage d'arbres de couche jusqu'à 16 pieds. Planage, filetage, taraudage, boulonnage, etc. etc.

Filetage à fils en V ou carrés.

Presses à copier les lettres. Nous fondons aussi le cuivre.

ALF. A. LA VIOLETTE & Cie.

Propriétaires

10 aout 85

1 a